

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1566

13 août 2009

### SOMMAIRE

Ability Finance Luxembourg S.à r.l. ....	75167	Jero Participations S.A. ....	75163
AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav .....	75165	Lady Holding S.A. ....	75152
AMB Le Havre Holding S.à r.l. ....	75164	La Royale Renting S.A. ....	75129
A-R-A Retail Centers S.à r.l. ....	75161	Les Rossignols S.A. 1850 .....	75168
Bavaria Investments S.à r.l. ....	75122	Levin L07 - 929 S.à r.l. ....	75167
Bay Light Holdings Sàrl .....	75151	Lilou Investments S.à r.l. ....	75163
BCSP IV Lux Holdings S.à r.l. ....	75168	LL IDDF V Holding Company, S.à r.l. ....	75122
Carelog S.à r.l. ....	75155	MAN Finance and Holding S.à r.l. ....	75167
Casa Enterprise S.A. ....	75167	Masbangu S.A. ....	75165
Casa Maroc S.A. ....	75167	Masbangu S.A. ....	75165
Central European Prague Investment S.à r.l. ....	75166	Masbangu S.A. ....	75166
Dadco Holding (Luxembourg) S.A. ....	75166	MGM Carbon Portfolio S.à r.l. ....	75142
D.T.L.C. S.A. ....	75164	Millinocket Real Estate S.A. ....	75163
Ecash Direct (Luxembourg) S.à r.l. ....	75122	NA International S.A. ....	75143
ERE III - No 8 S.à r.l. ....	75142	Op Huefdreich S.à r.l. ....	75129
Esseti S.A. ....	75163	Pamplona PE Holdco 8 S.A. ....	75156
Europe Aciers S.à r.l. ....	75141	Pirar S.A. ....	75150
Feos S.à r.l. ....	75143	Prince S.A. ....	75122
Fiad .....	75162	Santa Rita S.à r.l. ....	75165
Fields Holding S.A. ....	75150	S Beta S.à r.l. ....	75162
Fields Investholding S.A. ....	75150	Slati S.A. ....	75161
Finarden .....	75168	SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l. ....	75149
Fipoluc S.A. ....	75164	Square Churchill 5 .....	75162
Firet International S.A. ....	75142	Starwood GT Holdings S.à r.l. ....	75149
Gresham Land S.à r.l. ....	75143	S.V.B. S.A. ....	75130
Ham Investment Corporation S.à r.l. ....	75130	Tiger Holding Four S.à r.l. ....	75158
Hockney Finance S.à r.l. ....	75141	Tirsa .....	75166
Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l. ....	75151	TMD Friction Group S.A. ....	75156
Integra Consultancy Services S.A. ....	75164	Trans-Pisco S.à r.l. ....	75149
I.R.I.S. (Luxembourg) S.A. ....	75166	Truking S.à r.l. ....	75150
ISR S.A. Holding .....	75162	Van Dale Holding S.A. ....	75161
IS S.A. Holding .....	75162	Vansan S.à r.l. ....	75164
Jadiana S.A. ....	75142	VDC Beta Lux .....	75151

**Prince S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 33.708.

*Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement en date du 30 juin 2009*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Göran Larsson, demeurant 14, Byskiftesgatan, S-216 23 MALMÖ, de Monsieur Johan Löfgren demeurant 6, Spiksmadvägen, S-589 35 STOCKHOLM, et de Monsieur Lennart Löfstrand, demeurant 5, Mosippevägen, S-589 35 STOCKHOLM, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009095130/16.

(090113594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**LL IDDF V Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 85.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095123/10.

(090113019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Ecash Direct (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 95.504.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sabrina Charny.

Référence de publication: 2009095121/10.

(090113014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Bavaria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 147.313.

STATUTES

In the year two thousand and nine.

On the twentieth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, duly represented by two of its directors, Mr. Raphaël ROZANSKI and Ms Laetitia LENTZ, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "BAVARIA INVESTMENTS S.à r.l.".

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by two hundred and fifty (250) share quotas of fifty Euro (50.- EUR) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

*Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

*Subscription and Payment*

The two hundred and fifty (250) share quotas are all subscribed by the public limited company ECOREAL S.A., pre-named.

The subscriber, through its directors, states and acknowledges that each share quota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at eight hundred and fifty Euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

*First resolution*

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

*Managers of the category A:*

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Managers of the category B:*

- Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Benoît NASR, company director, born in Charleroi (Belgium), on May 26, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Declaration*

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the directors of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le vingt juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme ECOREAL S.A., R.C.S. Luxembourg B 38875. avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, dûment représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Raphaël ROZANSKI et

Mademoiselle Laetitia LENTZ, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "BAVARIA INVESTMENTS S.à r.l.".

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (50,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait

l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les deux cent cinquante (250) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société anonyme ECOREAL S.A., prénommée.

La souscriptrice comparante déclare, par ses administrateurs, et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et de catégorie B pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de catégorie A:*

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux administrateurs de la comparante, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI; LENTZ; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2009. Relation GRE/2009/2681. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009097021/336.

(090116576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Op Huefdreich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6869 Wecker, 25, Hauptstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 89.440.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Frank, entrepreneur de construction, demeurant à L-6869 Wecker, 25, Hauptstrooss.

lequel comparant a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Op Huefdreich S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-6869 Wecker, 25, Hauptstrooss inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 89.440 (i.n. 1991 24 07 503) a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1676 du 22 novembre 2002

II. Le capital social émis de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être le propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associé représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

Que la société est propriétaire de la parcelle sise à Wecker, "Op Huefdreich", inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Biver, section D de Wecker

- numéro 521/2449, lieu dit "Op Huefdreich", place verte, contenant 19,82 ares

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'il a reçu ou recevra la propriété exclusive de tous les actifs mobiliers et immobiliers de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associé unique au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VII. La place verte sera reprise avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes et sans garanties pour différences entre les mesures réelles et celles indiquées du cadastre, cette différence serait-elle même de plus ou de moins d'un vingtième.

Conformément à l'article 69.2. de la loi modifiée du 10 août 1915, le transfert de propriété ne pourra s'effectuer dans les trente jours à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, l'associé unique attributaire de la place verte paiera à partir de ce jour tous impôts et charges afférents à la place verte lui attribuée.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FRANK, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29102. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009097102/47.

(090117371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**La Royale Renting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 123.960.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 juillet 2009.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2009094985/13.

(090113450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**S.V.B. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 100.022.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095110/10.

(090113008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Ham Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 147.320.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-one day of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Ham Investment Corporation, a corporation organized under the laws of Netherlands Antilles, with registered office in Pietermaai 123, Curaçao (Netherlands Antilles), in process of deregistration at the Commercial Register of Curaçao ("the Company).

The Extraordinary General Meeting is presided by Mr Jan Arie DEKKER, company director, with address in NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (the Netherlands).

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

The meeting elects as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Acknowledgement and confirmation of the resolutions taken by the Shareholders in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Curaçao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of Shareholders' resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of June 01, 2009 and a confirmation certificate;

2. Adoption of the Luxembourg nationality and subsequent submission of Luxembourg laws, adoption of the form of a "société à responsabilité limitée" and confirmation related to the current financial year;

3. Restatement of the by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws;

4. Determination of the registered office;

5. Appointment of managers;

6. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by them, which after having been signed by the shareholders or the proxyholders of the represented shareholders, by the Bureau of the meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne varietur" by the members of the Bureau and the undersigned notary.

III. As appears from the said attendance list, all the shares of the company are present or represented. Conditions of quorum and majority duly required by the Luxembourg Company Law and Articles of Incorporation of the Company are respected for all the items of the agenda of the meeting. Consequently, the General Meeting can validly deliberate and decide and deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders were informed before the meeting.

VI. After having approved the foregoing and after deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders taken on 20<sup>th</sup> July 2009 in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding, inter alia, (i) the transfer of the central administrative seat and the registered office without dissolution and without interruption of the current financial year from January 01, 2009 to December 31, 2009 from Curaçao (Netherlands Antilles) to Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) and with effect as of the date of the Shareholders' resolution and (ii) the approval of an interim balance sheet as of June 01, 2009 and a confirmation certificate, which will remain annexed to the present deed, from which appear that the value of the Company's assets and liabilities corresponds at least to the share capital of 25.000,- EUR.

*Second resolution*

The General Meeting resolved that the Company shall adopt the Luxembourg nationality and subsequently be submitted to Luxembourg laws and adopt the form of a "société à responsabilité limitée" and furthermore confirmed that the current financial year has started on January 01, 2009 and will be terminated on December 31, 2009, subject to the precedent condition of the fulfilment of the process of deregistration at the Commercial Register of Curaçao.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to proceed to a restatement of the Company's by-laws in order to bring them in conformity with Luxembourg laws.

**Art. 1. Formation.**

There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

**Art. 2. Name.**

The Company will exist under the name of "Ham Investment Corporation S.à r.l."

**Art. 3. Registered office.**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

**Art. 4. Object.**

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)");

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance

to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5. Duration.**

The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 6. Share capital.**

The share capital of the Company is fixed at 25.000,- EUR represented by 36.000 shares without nominal value fully paid in.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

**Art. 7. Share premium.**

In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

**Art. 8. Ownership of shares.**

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.**

In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

**Art. 10. Register of shares.**

There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

**Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the shareholder(s).**

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Management.**

The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

**Art. 13. Power of the manager(s).**

The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

**Art. 14. Representation.**

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as Class A Manager and Class B Manager, the Company will only be bound towards third parties (i) by the sole signature of any Class A Manager as well as (ii) by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 15. Interim dividend.**

The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

**Art. 16. Meetings of the board of managers.**

In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Managers is given to all members at least three (3) days in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such quorum shall only be met if all Class A Manager and at least one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Manager and Class B Manager, such majority shall only be met if a majority of Class A Manager has agreed.

**Art. 17. Management fees and Expenses.**

Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager (s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 18. Conflicts of interest.**

If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

**Art. 19. Liability of the manager(s).**

The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

**Art. 20. Auditor(s).**

Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 21. Shareholder(s).**

The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 22. General meetings.**

Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

**Art. 23. Financial year.**

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

**Art. 24. Financial statements.**

At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

**Art. 25. Legal reserve.**

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.**

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

**Art. 27. Dissolution and Liquidation.**

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

**Art. 28. Incorporated Provisions.**

Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

*Fourth resolution*

The General Meeting resolved to fix the address of the registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (Grand Duchy of Luxembourg).

*Fifth resolution*

The General Meeting resolved to acknowledge and confirm the resolutions of the Shareholders taken on 20<sup>th</sup> July 2009 in Curaçao (Netherlands Antilles) regarding the resignation of TMF (Netherlands Antilles N.V.) as sole manager of the Company and the discharge granted in connection with such resignation.

The General Meeting resolved to appoint as managers of the Company for unlimited duration:

- Mr Jan Arie DEKKER, company director, born on March 19, 1948 in Gravenhage (the Netherlands), with address in NL-2101 GC Heemstede, Van merlenlaan, 25 (the Netherlands);
- TMF Corporate Services S.A., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.993.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1.400,- EUR.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société Ham Investment Corporation, une société de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Peietermaai 123, Curaçao (Antilles Néerlandaises), en cours de désimmatriculation auprès du Registre de Commerce de Curaçao ("la Société").

La séance est présidée par M. Jan Arie DEKKER, administrateur de sociétés, demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 (Pays-Bas);

Le Président désigne comme secrétaire M. Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur M. Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Agenda:*

1. Reconnaissance et confirmation des décisions prises par les Associés à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet à la date de la décision des Associés et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au premier juin 2009 et d'un certificat de confirmation;

2. Adoption de la nationalité luxembourgeoise et subséquente soumission aux lois luxembourgeoises et adoption de la forme d'une "société à responsabilité limitée" et confirmation relative à l'exercice social en cours;

3. Refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises;

4. Détermination du siège social;

5. Nominations de gérants;

6. Divers.

II. Qu'il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Les conditions de quorum et de majorité dûment requises par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et par les statuts de la Société sont respectées pour tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée. Par conséquent, l'Assemblée Générale peut valablement statuer et délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

IV. Après avoir approuvé ce qui précède et après délibération, l'Assemblée Générale, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par les Associés le 20 juillet 2009 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant, entre autre, (i) le transfert de l'administration centrale et du siège social sans dissolution et sans interruption de l'exercice social en cours du premier janvier 2009 au 31 décembre 2009 de Curaçao (Antilles Néerlandaises) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et avec effet la date de la décision des Associés et (ii) de l'approbation du bilan intermédiaire arrêté au premier juin 2009 et d'un certificat de confirmation, lesquels resteront annexés au présent acte, et desquels il ressort que l'actif net des la Société correspond au moins au capital social de 25.000,- EUR.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise et subséquemment soit soumise aux lois luxembourgeoises et adopte la forme d'une "société à responsabilité limitée" et supplémentaires ont confirmé que l'exercice social en cours a commencé le premier janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2009, sous réserve de l'accomplissement des formalités de désimmatriculation auprès du Registre de Commerce de Curaçao.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de procéder à la refonte des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises.

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.**

Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

**Art. 2. Dénomination.**

La Société a comme dénomination "Ham Investment Corporation S.à r.l."

**Art. 3. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

**Art. 4. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de 25.000,- EUR représenté par 36.000 actions sans valeur nominale entièrement libérées.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

**Art. 7. Prime d'émission.**

En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Propriété des parts sociales.**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Transfert des parts sociales.**

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

**Art. 10. Registre des parts sociales.**

Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

**Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des associé(s).**

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.**

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).**

Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

**Art. 14. Représentation.**

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers (i) par la seule signature d'un Gérant de Catégorie A ainsi que (ii) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Acompte sur dividende.**

Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statut.

**Art. 16. Réunions du conseil de gérance.**

Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

La convocation à toute réunion du Conseil de Gérance sera communiquée par écrit à tous les membres au moins trois (3) jours avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature et les circonstances de l'urgence devant être indiquées dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si tous les Gérants de Catégorie A et au moins un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, cette majorité ne sera atteinte que si une majorité de Gérants de Catégorie A ont votés pour.

#### **Art. 17. Rémunération et Débours.**

Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

#### **Art. 18. Conflit d'intérêts.**

Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

#### **Art. 19. Responsabilité des gérant(s).**

Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

#### **Art. 20. Commissaire(s) aux comptes.**

Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### **Art. 21. Associé(s).**

Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 22. Assemblées générales.**

Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

#### **Art. 23. Exercice social.**

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

#### **Art. 24. Comptes sociaux.**

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle

#### **Art. 25. Réserve légale.**

L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

#### **Art. 26. Affectations des bénéfices.**

Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

#### **Art. 27. Dissolution et Liquidation.**

La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

#### **Art. 28. Disposition finale.**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de fixer l'adresse du siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé de reconnaître et de confirmer les décisions prises par les Associés le 20 juillet 2009 à Curaçao (Antilles Néerlandaises) concernant la démission de TMF (Netherlands Antilles N.V.) de ses fonctions de gérant unique de la Société et la décharge donnée en relation avec cette démission.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Jan Arie DEKKER, administrateur, né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas), demeurant à NL-2101 GC Heemstede, Van Merlenlaan, 25 (Pays-Bas);

- TMF Corporate Services S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer (Grand-Duché of Luxembourg) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84 993.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges qui seront supportées par la Société comme résultat du présent acte sont estimés à 1.400,- EUR.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.A. Dekker, C. Duro, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9034. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009097020/596.

(090116751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 25 juin 2009, que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
Statuto Lux Holding S.à r.l. Avec adresse au 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg . . . . .	500
TOTAL . . . . .	500

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Frank Walenta

Gérant

Référence de publication: 2009095131/17.

(090113808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Europe Aciers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 79.628.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095107/10.

(090113006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.502.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 26 juin 2009*

*Résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009095023/15.

(090112940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**ERE III - No 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.276.

—  
Le siège social de la société ERE III - N°6 S.à r.l. (RCS n°: B 139.280), associé de la Société, qui était au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, a changé et est désormais au:

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009095028/16.

(090113412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Jadiana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.544.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 15 juillet 2009*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la société, Géraldine SCHMIT, Christophe DAVEZAC et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009095022/16.

(090112939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Firet International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.116.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009095103/12.

(090113004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Feos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6587 Steinheim, 19, Am Flourer.

R.C.S. Luxembourg B 122.992.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009094967/10.

(090113487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**NA International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 133.641.

1/ Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 juin 2009, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Stéphanie Traon, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur B avec effet immédiat;

- Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2/ L'adresse de l'administrateur B Rosa Villalobos a changé et se trouve à présent au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Référence de publication: 2009095089/17.

(090113904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Gresham Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.317.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company Orca Beheer N.V., with registered office at B-2108 Antwerp (Belgium), 34, Bosmanslei, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is "Gresham Land S.à r.l."

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital. The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two thirds majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound in all circumstances by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2009.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mr Vincent MAST, company director, born in Haarlem (Netherlands), on November 21, 1973, residing at BE-2600 Antwerp-Berchem, Cogels Osylei, 58 II.
- Mr Jakob BOONMAN, company director, born in Kitale (Kenya), on August 18, 1971, residing at NL-1402 TW Bussum, Wisentstraat, 58.

#### *Second resolution*

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

#### **A COMPARU:**

La société Orca Beheer N.V., avec siège social à B-2108 Anvers (Belgique), 34, Bosmanslei, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elles sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de "Gresham Land S.à r.l."

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste. Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social. Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extra-judiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents Euros (1.200,-).

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincent MAST, administrateur de sociétés, né à Haarlem (Pays-Bas), le 21 novembre 1973, demeurant à BE-2600 Anvers-Berchem, Cogels Osylei, 58 II.
- Monsieur Jakob BOONMAN, administrateur de sociétés, né à Kitale (Kenya), le 18 août 1971, demeurant à NL-1402 TW Bussum, Wisentstraat, 58.

##### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009097024/322.

(090116655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

#### **Trans-Pisco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4760 Pétange, 20, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.582.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009094994/11.

(090113888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

#### **Starwood GT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SOF-VII Asian Hotel Holdings II, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.029.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55802 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009094992/13.

(090113868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Truking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 13, rue Viaduc.

R.C.S. Luxembourg B 134.589.

—  
*Modification d'adresse*

Ancienne adresse

2, place Stalingrad

L-4326 Esch/Alzette

Nouvelle adresse

13, rue Viaduc

L-4343 Esch/Alzette

ESCH/ALZETTE, le 17/06/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009095011/15.

(090113610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Fields Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Fields Holding S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 50.497.

—  
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55754 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009094990/13.

(090113854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Pirar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 120.678.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le deux juillet,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme PIRAR S.A. avec siège à Mamer,

inscrite au RCSL sous le numéro B 120.678,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 août 2006, publié au Mémorial C numéro 2270 du 05 décembre 2006, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur F.H.R. Sonnenschein, demeurant professionnellement à Mamer.

qui désigne comme secrétaire Madame Anja Paulissen, demeurant professionnellement à Mamer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur H.H.J. Kemmerling, demeurant professionnellement à Mamer.

Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" sera enregistrée avec le présent acte.

Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

1) La société PIRAR S.A. est dissoute par la réunion de toutes les actions en une seule main et la volonté de l'actionnaire unique, la société anonyme FLORAR S.A. avec siège à L-8210 Mamer, RCS L B 121.437.

2) L'actionnaire unique reprend à son compte tous les actifs et passifs de la société dissoute.

3) Décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la société.

4) Pour autant que de besoin, la société anonyme FLORAR S.A., préqualifiée, prend la qualité de liquidateur de la Société et, en cette qualité, déclare que tout le passif de la société est réglé;

5) Les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la société à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.H.R Sonnenschein, A. Paulissen, H.H.J. Kemmerling, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 3 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2160. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 juillet 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009097097/41.

(090116607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

#### **Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

*Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Gérants de la Société, SCHMIT Géraldine, et DUNDON Alan, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009095019/17.

(090112951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

#### **Hutchison Telecommunications (Vietnam) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.750.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55792 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009094989/12.

(090113768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

#### **VDC Beta Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 98.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009095092/10.

(090112999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Lady Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 89.046.

L'an deux mille neuf, le 24 juillet

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch sur Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LADY HOLDING S.A., société anonyme avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinstein, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B89 046, constituée le 16 décembre 1969 suivant le droit du Liechtenstein, dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié en date du 30 août 2002, acte publié au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations n°1569 du 31 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 20 septembre 2007 par acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2536 du 08 novembre 2007 (la "Société").

L'Assemblée générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Décision de modifier l'objet social de la Société par ajout du paragraphe suivant dans l'objet social actuel:

"La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds et/ou donner crédit à ses filiales et/ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, et/ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée").

Pour les besoins de cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" de sociétés que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de la Société (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.";

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante trois euros et soixante cents (EUR 999.843,60-) pour le porter de son montant actuel deux cent vingt trois

mille sept cent soixante seize euros (EUR 223.776,-) au montant de un million deux cent vingt trois mille six cent dix-neuf euros et soixante cents (EUR 1.223.619,60-) par la création et l'émission de seize mille quatre-vingt cinq (16.085) actions sans valeur nominale, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec une prime d'émission de trois mille quatre cent quarante deux euros (EUR 3.442,-) par action;

4. Souscription et libération des seize mille quatre-vingt cinq (16.085) nouvelles actions par apports en nature;
5. Suppression du capital social autorisé de la Société;
6. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société;
7. Divers.

Après délibération, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée générale décide de modifier l'objet social de la Société par ajout du paragraphe suivant dans l'objet social actuel:

"La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;
- avancer, prêter, déposer des fonds et/ou donner crédit à ses filiales et/ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, et/ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée").

Pour les besoins de cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" de sociétés que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de la Société (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire."

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter la décision prise au point 1, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;
- avancer, prêter, déposer des fonds et/ou donner crédit à ses filiales et/ou aux sociétés dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, et/ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée").

Pour les besoins de cet article, une société est considérée comme appartenant au même "groupe" de sociétés que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de la Société (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de

ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. "

#### Troisième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent quarante trois euros et soixante cents (EUR 999.843,60-) pour le porter de son montant actuel deux cent vingt trois mille sept cent soixante seize euros (EUR 223.776,-) au montant de un million deux cent vingt trois mille six cent dix-neuf euros et soixante cents (EUR 1.223.619,60-) par la création et l'émission de seize mille quatre-vingt cinq (16.085) actions sans valeur nominale, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec une prime d'émission de trois mille quatre cent quarante deux euros (EUR 3.442,-) par action.

#### Quatrième résolution

Les seize mille quatre-vingt cinq (16.085) actions nouvelles sont souscrites et libérées comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant total souscrit	Capital social	Prime d'émission
BROTHERS HOLDING SA .....	5.564	19.497.146,24	345.858,24	19.151.288
	672	2.354.795,52	41.771,52	2.313.024
NEPTUNIA SA .....	413	1.447.218,08	25.672,08	1.421.546
	980	3.434.076,80	60.916,80	3.373.160
	2.107	7.383.265,12	130.971,12	7.252.294
SIREJ AG .....	6.349	22.247.911,84	394.653,84	21.853.258
TOTAL .....	16.085	56.364.413,60	999.843,60	55.364.570

- Les six mille deux cent trente six (6.236) actions nouvelles souscrites par BROTHERS HOLDING S.A. ont été libérées à hauteur de 5.564 actions nouvelles par l'apport en nature de trente trois pour cent (33%) du capital social de la société de droit italien Mediolanum Farmaceutici SpA, et à hauteur de 672 actions nouvelles par l'apport en nature de vingt virgule zéro quarante et un pour cent (20,041%) du capital social de la société de droit français Laboratoire Leurquin Mediolanum S.A.

- Les trois mille cinq cent (3.500) actions nouvelles souscrites par la société NEPTUNIA S.A. ont été libérées:

1. à hauteur de 413 actions nouvelles par l'apport en nature de quatre-vingt dix neuf virgule quatre-vingt pour cent (99,80%) du capital social de la société de droit italien Maxi 1 Srl, et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent dix mille euros (EUR 510.000,-)

2. à hauteur de 980 actions nouvelles par l'apport en nature de quatre-vingt dix neuf virgule quatre-vingt pour cent (99,80%) du capital social de la société de droit italien Olgiati 12 Srl, et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cent trente mille euros (EUR 130.000,-)

3. à hauteur de 2.107 actions nouvelles par l'apport en nature de quatre-vingt dix neuf pour cent (99%) du capital social de la société de droit italien Orchidea Rosa Srl, et par l'apport en nature d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de sept cent vingt trois mille quarante euros (EUR 723.040,-)

- Les six mille trois cent quarante neuf (6.349) actions nouvelles souscrites par SIREJ A.G. ont été libérées par l'apport en nature de cinquante pour cent (50%) du capital social de la société de droit espagnol Bioplus 2000 S.L.

La valeur de ces apports en nature est établie par un rapport de réviseur d'entreprises, la Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, en date du 23 juillet 2009 dont les conclusions ont la teneur suivante: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmentée d'une prime d'émission."

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

#### Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide de supprimer le capital autorisé de la Société.

*Sixième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à un million deux cent vingt trois mille six cent dix-neuf euros et soixante cents (EUR 1.223.619,60-), représenté par dix-neuf mille six cent quatre-vingt cinq (19.685) actions, sans valeur nominale, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi"

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 6.600.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute,

Signé: C. Duro, K.Mastinu, L.Bonifazzi, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juillet 2009. Relation: EAC/2009/9039. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009097059/183.

(090116895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Carelog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 121.592.

Im Jahre zweitausendneun, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch/Alzette.

Ist erschienen:

SISTERON LTD, Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in D-50997 Köln, Kapellenstrasse 65, eingetragen im Handelsregister Köln unter der Nummer HRB 55014, vertreten durch ihre geschäftsführende Gesellschafterin Frau Andrea GILJEVIC, Rechtsanwältin, wohnhaft in D-50825 Köln, Gottfried-Daniels-Strasse 4.

Die vorgenannte Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt dass sie der alleinige Anteilseigner der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CARELOG S.à r.l.", mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 121592, ist.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notarin Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Remich, vom 8. November 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2426 vom 28. Dezember 2006.

Der Domizilierungsvertrag wurde von der Domizilierungsstelle am 26. November 2007 gekündigt und trat ab dem Datum ihrer Hinterlegung beim Handelsregister, dem 29. November 2007, in Kraft.

Sodann ersuchte die Komparentin, vertreten und handelnd wie eingangs erwähnt, die amtierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont nach L-6415 Echternach, 7, rue Breilekes zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Durch den vorhergehenden Beschluss, beschliesst die alleinige Gesellschafterin den ersten (1.) Absatz des vierten (4.) Artikels der Satzung wie folgt abzuändern:

"Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach."

*Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Esch/Alzette, in der Amtsstube der amtierenden Notarin, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin hat dieselbe mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signe: A.Giljevic, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8993. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009097055/41.

(090116619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**TMD Friction Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Pamplona PE Holdco 8 S.A.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.390.

In the year two thousand and nine, on the first of July.

Before Us, Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Pamplona PE Holdco 8 S.A.", a company ("société anonyme") having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 145390 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Jean-Joseph WAGNER, on March 18, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 782 of April 10, 2009 (hereinafter the "Company").

The extraordinary general meeting is opened and presided by Mr Raphaël PONCELET, chartered accountant, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Fabrice LEONARD, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Sébastien RIMLINGER, employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

- Change of the Company's name into TMD Friction Group S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association.

- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to change the name of the Company from "Pamplona PE Holdco 8 S.A." to "TMD Friction Group S.A."

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of association, which shall read henceforth as follows:

**Art. 1. Name.** "There exists among the present shareholders and all those who may become holders of shares a "société anonyme" (the "Company") under the name of "TMD Friction Group S.A.""

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pamplona PE Holdco 8 S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 145390 et constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 18 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 782 du 10 avril 2009 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël PONCELET, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Fabrice LEONARD, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien RIMLINGER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Changement de la dénomination sociale de la société en TMD Friction Group S.A. et modification afférente de l'article 1 des statuts.

- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de "Pamplona PE Holdco 8 S.A." en "TMD Friction Group S.A."

#### *Seconde résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts afin de refléter ce changement de dénomination sociale, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** "Il existe par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme (la "Société") qui sera dénommée "TMD Friction Group S.A."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R.PONCELET, F.LEONARD, S.RIMLINGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 juillet 2009. Relation: EAC/2009/7899. Reçu soixante-quinze Euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009097051/100.

(090116421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

In the year two thousand nine, on the first on July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Four S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on March 7, 2007, amended for the last time by deed enacted on January 9, 2009, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 431.

The meeting is presided by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing in L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital by an amount of 31,780.-USD (thirty one thousand seven hundred eighty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 4,585,175.-USD (four million five hundred eighty five thousand one hundred seventy five United States Dollars) to 4,616,955.-USD (four million six hundred sixteen thousand nine hundred fifty five United States Dollars) by the issue of 908 (nine hundred eight) new redeemable shares of class N of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash.- Subscription and payment of the new shares.

2. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution:*

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 31,780.-USD (thirty one thousand seven hundred eighty United States Dollars) so as to raise it from its present amount of 4,585,175.-USD (four million five hundred eighty five thousand one hundred seventy five United States Dollars) to 4,616,955.-USD (four million six hundred sixteen thousand nine hundred fifty five United States Dollars) by the issue of 908 (nine hundred eight) new redeemable shares of class N of 35.-USD (thirty five United States Dollars) each, by contribution in cash and to admit to the subscription of 908 (nine hundred eight) new redeemable shares of class N as follows:

Class N shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . .	908	31.780
Total: . . . . .	908	31.780

*Intervention - Subscription - Payment*

"Tiger Holding Four Parent S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number RCS B 125 430.

Here represented by Mrs. Catherine Dessoy, "avocat à la cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;

Declared to subscribe to the new shares and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

Class N shares	Shares	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . .	908	31.780
Total: . . . . .	908	31.780

so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of 31,780.-USD (thirty one thousand seven hundred eighty United States Dollars), as was certified to the undersigned notary.

*Second resolution:*

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 4,616,955.-USD (four million six hundred sixteen thousand nine hundred fifty five United States Dollars) represented 20,693 (twenty thousand six hundred ninety three) redeemable shares of class A, 1,597 (one thousand five hundred ninety seven) redeemable shares of class B, 1,528 (one thousand five hundred twenty eight) redeemable shares of class C, 1,891 (one thousand eight hundred ninety one) redeemable shares of class D, 39,116 (thirty nine thousand one hundred sixteen) redeemable shares of class E, 1,771 (one thousand seven hundred seventy one) redeemable shares of class F, 3,746 (three thousand seven hundred forty six) redeemable shares of class G, 1,539 (one thousand five hundred thirty nine) redeemable shares of class H, 11,269 (eleven thousand two hundred sixty nine) redeemable shares of class I, 8,112 (eight thousand one hundred twelve) redeemable shares of class J, 7,455 (seven thousand four hundred fifty five) redeemable shares of class L, 30,848 (thirty thousand eight hundred forty eight) redeemable shares of class M, and 2,348 (two thousand three hundred forty eight) redeemable shares of class N of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,600.- euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le premier juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Four S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 mars 2007, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 janvier 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 431.

L'assemblée est présidée par Maître Catherine Dessoy, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 31.780.-USD (trente et un mille sept cent quatre vingt Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 4.585.175.-USD (quatre million cinq cent quatre vingt cinq mille cent soixante quinze dollars US) à 4.616.955.-USD (quatre million six cent seize mille neuf cent cinquante cinq Dollars US) par l'émission de 908 (neuf cent huit) nouvelles parts sociales rachetables de classe N d'une valeur nominale de 35.- USD (trente cinq Dollars US) chacune, par apport en numéraire.- Souscription et paiement des nouvelles parts sociales.

3.- Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 31.780.-USD (trente et un mille sept cent quatre vingt Dollars US), pour le porter de son montant actuel de 4.585.175.-USD (quatre million cinq cent quatre vingt cinq mille cent soixante quinze dollars US) à 4.616.955.-USD (quatre million six cent seize mille neuf cent cinquante cinq Dollars US) par l'émission de 908 (neuf cent huit) nouvelles parts sociales rachetables de classe N d'une valeur

nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune et d'admettre à la souscription les 908 (neuf cent huit) nouvelles parts sociales rachetables comme suit:

Parts sociales de classe N	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . . .	908	31.780
Total: . . . . .	908	31.780

*Intervention - Souscription - Paiement*

Tiger Holding Four Parent S.à. r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39 Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 125 430.

Représentée par Maître Catherine Dessooy, avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire 908 (neuf cent huit) nouvelles parts sociales rachetables, qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Parts sociales de classe N	Parts sociales	USD
Tiger Holding Four Parent S.à.r.l. . . . . .	908	31.780
Total: . . . . .	908	31.780

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 31.780,-USD (trente et un mille sept cent quatre vingt Dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de modifier les articles 8.1 des statuts comme suit:

" **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 4.616.955.-USD (quatre million six cent seize mille neuf cent cinquante cinq Dollars US), représenté par 20.693 (vingt mille six cent quatre vingt treize) parts sociales rachetables de classe A, 1.597 (mille cinq cent quatre vingt dix sept) parts sociales rachetables de classe B, 1.528 (mille cinq cent vingt huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.891 (mille huit cent quatre vingt onze) parts sociales rachetables de classe D, 39.116 (trente neuf mille cent seize) parts sociales rachetables de classe E, 1.771 (mille sept cent soixante et onze) parts sociales rachetables de classe F, 3.746 (trois mille sept cent quarante six) parts sociales rachetables de classe G, 1.539 (mille cinq cent trente neuf) parts sociales rachetables de classe H, 11.269 (onze mille deux cent soixante neuf) parts sociales rachetables de classe I, 8.112 (huit mille cent douze) parts sociales rachetables de classe J, 7.455 (sept mille quatre cent cinquante cinq) parts sociales rachetables de classe L, 30.848 (trente mille huit cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe M, et 2.348 (deux mille trois cent quarante huit) parts sociales rachetables de classe N ayant une valeur nominal de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.600.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. DESSOY, S. SILVESTRO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26112. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009097058/154.

(090116890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

**Van Dale Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 57.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009095101/12.

(090113002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**A-R-A Retail Centers S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 164.822.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009094961/11.

(090112848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

**Slati S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 117.758.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg,  
Ici représentée par Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée  
au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, agissant en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par l'assemblée  
générale extraordinaire des actionnaires de la société SLATI S.A., en date du 7 avril 2009, documentée par acte du notaire  
soussigné du même jour, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suivant décision des actionnaires de la société anonyme SLATI S.A., du 7 avril 2009, le siège social de la Société a été  
transféré de Luxembourg à Rome, a approuvé le bilan et le compte de pertes et profits et a accepté la démission des  
administrateurs et du commissaire aux comptes, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les  
autorités italiennes.

Par les présentes, la comparante fait constater que toutes les formalités d'inscription de la Société en Italie ont été  
accomplies ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registro delle Imprese du 19 mai 2009, dont une copie restera annexée aux  
présentes. En conséquence toutes les résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2009 sont  
devenues effectives.

La comparante requiert le notaire de faire procéder à la radiation de la société SLATI S.A. auprès du Registre de  
commerce et des sociétés à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26192. Reçu soixante-quinze euros (75,-  
€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009097103/36.

(090117374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

---

**S Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 juillet 2009.

*Pour la société*

Anja HOLTZ

*Le notaire*

Référence de publication: 2009094986/13.

(090113504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Fiad, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.823.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009094956/16.

(090113644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Square Churchill 5, Société Anonyme.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Square Churchill 5*

Signature

Référence de publication: 2009094178/11.

(090112580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**ISR S.A. Holding, Société Anonyme,  
(anc. ISS.A. Holding).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 147.195.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009094194/14.

(090111921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Lilou Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 125.717.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094195/12.

(090112673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Millinocket Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.968.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour MILLINOCKET REAL ESTATE S.A.*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009094197/12.

(090112624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Jero Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 80.146.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour JERO PARTICIPATIONS S.A.*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009094200/12.

(090112629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Esseti S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.945.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ESSETI S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009094201/12.

(090112376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.616.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *INTEGRA CONSULTANCY SERVICES S.A.*

Emmanuel KARP / Tilly KLEIN

Référence de publication: 2009094202/12.

(090112631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Vansan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 82.430.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094227/12.

(090112588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**AMB Le Havre Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.855.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2009094230/12.

(090111989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Fipoluc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.098.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094232/12.

(090112591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**D.T.L.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 56.228.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094234/12.

(090112592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Santa Rita S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.112.

---

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094235/13.

(090112593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Masbangu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094236/12.

(090112597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.820.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55670 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009094237/13.

(090112120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Masbangu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

---

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
*Signature*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094238/12.

(090112598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Masbangu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009094239/12.

(090112599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.022.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009094305/10.

(090113274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Central European Prague Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55728 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

*Notaire*

Référence de publication: 2009094240/12.

(090112132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Tirsa, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TIRSA*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009094243/12.

(090112529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**I.R.I.S. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 93.277.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2009094244/11.

(090112387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

*Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil de gestion le 1<sup>er</sup> juillet 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

DAVEZAC Christophe, PEIGNEUX Alain et DUNDON Alan, Gérants B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Les Gérants informent que le siège social de l'Associé de la Société, Ability Lübeck Retail Holdings S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009094766/19.

(090112932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Casa Enterprise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Casa Enterprise S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009094245/12.

(090112533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Casa Maroc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Casa Maroc S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009094246/12.

(090112534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**MAN Finance and Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. Levin L07 - 929 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2009.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Le notaire*

Référence de publication: 2009094248/14.

(090112155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**BCSP IV Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.022.500,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.568.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés en date du 11 septembre 2009 (référence L080136099.04) sont erronés.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BCSP IV Lux Holdings S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2009094778/16.

(090113231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---

**Les Rossignols S.A. 1850, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LES ROSSIGNOLS S.A. 1850*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009094250/12.

(090112536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2009.

---

**Finarden, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 36.663.

Société anonyme constituée sous la dénomination de FINANCIERE LE GARAY SUIVANT acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 mars 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 374 du 9 octobre 1991. Les statuts ont été modifiés, ainsi que la dénomination sociale, suivant acte reçu par le même notaire en date du 6 février 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des sociétés et Associations C N° 405 du 16 septembre 1992. Ensuite les statuts ont été modifiés suivant acte reçus par le même notaire en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 214 du 29 mars 1999 et en date du 29 juin 2001, publié au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 20 du 4 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FINARDEN

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009094624/20.

(090113135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2009.

---